



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2022

N° 2022/04-07

FINANCES - REVISION POUR 2022 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT AP/CP POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET D'EXTENSION DU PALAIS DES SPORTS

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI ONZE AVRIL à DIX-HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Bruno ROUDIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Anne LE LANCHON, représentée par Luisa PAPE

Nathalie MARLIER, représentée par Marie-Hélène WEBER

Jean Baptiste PRINGUEY, représenté par Frédéric LAFFORGUE

Catherine ESTOUP, représentée par Marion COLIN

ABSENTE EXCUSEE :

Clara BIANCO

Dominique NURIT

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2022**N° 2022/04-07****FINANCES - REVISION POUR 2022 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT AP/CP POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET D'EXTENSION DU PALAIS DES SPORTS**

Monsieur DEWINTRE, Adjoint aux finances et commerces de proximité, expose :

Par délibération du Conseil Municipal du 6 février 2017, la Ville a mis en œuvre la procédure de suivi financier en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) pour les travaux de réaménagement et d'extension du Palais des Sports Jacques Chaban Delmas

Après réalisation de l'étude de programmation du projet, ces Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) ont été révisés l'année suivante par délibérations du 14 février 2018, du 11 avril 2019, du 27 février 2020 et du 15 mars 2021.

Les travaux de la phase 1 ont été réceptionnés. Les travaux de la phase 2 sont en cours de réalisation et devraient être réceptionnés d'ici fin 2022.

Il convient aujourd'hui :

- de réviser l'Autorisation de Programme relative aux travaux de réaménagement et d'extension du Palais des Sports Jacques Chaban Delmas, en fonction de ces nouveaux éléments,
- d'ajuster les crédits de paiement relatifs à cette opération.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter la présente révision de l'Autorisation de Programme et les crédits de paiement pour les travaux de réaménagement et d'extension du palais des Sports selon les montants suivants :

Montant de l'Autorisation de Programme révisée T.T.C.	Paiements déjà réalisés au 31/12/2021 T.T.C.	Reste à financer T.T.C.	Crédits de paiement	
			2022 (phase 2)	2023 (phase 2)
7 720 176.02 €	5 517 176,02 €	2 203 000 €	2 103 000 €	100 000 €

- acter l'inscription au budget primitif 2022 des crédits budgétaires d'investissement en concordance avec les crédits de paiement de cette opération.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 11 avril 2022

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

